



Paris, le 9 février 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Création d'un secrétariat général à l'aide aux victimes, rattaché au Premier ministre**

**Juliette MÉADEL, secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Aide aux victimes, annonce la création d'un secrétariat général à l'aide aux victimes, placé sous l'autorité du Premier ministre. Cette structure interministérielle pérennise les actions mises en œuvre par le Gouvernement en faveur des victimes et de leurs proches, au-delà des prochaines échéances électorales. Le décret a été publié ce jour au [Journal officiel](#).**

Répondant à une demande forte des associations et des parlementaires, la création d'un secrétariat général à l'aide aux victimes garantira, dans la durée, la mise en œuvre du service public de l'aide aux victimes. Placée sous l'autorité du Premier ministre et, par délégation, sous l'autorité de la secrétaire d'État chargée de l'aide aux victimes, cette structure interministérielle aura notamment pour missions :

- de coordonner l'action des ministères en matière de suivi et d'accompagnement de toutes les victimes (*attentats ; accidents collectifs ; catastrophes naturelles ; accidents sanitaires ; autres infractions pénales...*) ;
- d'améliorer les dispositifs d'aide aux victimes, dans l'urgence et dans la durée ;
- d'élaborer l'outil numérique nécessaire à l'établissement d'une liste partagée des victimes ;
- de prolonger l'action engagée lors de la conférence internationale pour l'aide aux victimes, organisée le 9 janvier dernier à l'Unesco ;

Le décret crée également un Comité interministériel de l'aide aux victimes chargé de définir les orientations de la politique d'aide aux victimes. Présidé par le Premier ministre, il sera composé des membres du Gouvernement intéressés par son ordre du jour préparé par le secrétariat général à l'aide aux victimes.

Contact presse au cabinet de Juliette MÉADEL :  
01.42.75.56.52 - [presse.meadel@pm.gouv.fr](mailto:presse.meadel@pm.gouv.fr)